



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Courrier arrivé le

28 SEP. 2023

SPLU/ADS

**Secrétariat général**

Rennes, le **26 SEP. 2023**

Direction de la Coordination Interministérielle  
et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Affaire suivie par : Anne-Loïse MANSON

Tél. : 02 21 86 23 28

Courriel : anne-loise.manson@ille-et-vilaine.gouv.fr

Monsieur le directeur,

Par courrier du 2 août 2022, vous m'avez informé d'un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site classé Seveso Seuil Haut que vous exploitez sur la commune de Vern-sur-Seiche.

Après examen de votre dossier par l'inspection des installations classées, il apparaît que l'aménagement projeté ne constitue pas une modification substantielle au regard de l'article R. 181-46 du code de l'environnement.

Dans la mesure où le projet ne relève pas de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et qu'il ne présente pas d'impact aussi bien sur les installations du dépôt que sur son organisation, sur la canalisation de transport associée et sur les riverains, je prends acte de la modification sollicitée.

Je vous rappelle toutefois que votre projet reste soumis au code de l'urbanisme et qu'à ce titre, une dérogation au Plan de Prévention des Risques Technologiques de la commune de Vern-sur-Seiche devra être actée par arrêté préfectoral. Les prescriptions de cet arrêté devront ainsi reprendre les mesures de sécurité listées en annexe de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,  
La directrice

  
Anne BARBRÉ

Monsieur le directeur  
TotalEnergies Raffinage France  
Raffinerie de Donges  
CS 9005  
44480 DONGES

Copie :

- Maire de Vern-sur-Seiche
- DREAL-UD35
- DDTM 35
- DCTC/Bureau de l'urbanisme